

COMMUNE :
Gemenos

**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
 NATURELS PREVISIBLES (P.P.R.)**

MOUVEMENTS DIFFERENTIELS DE TERRAIN
 Phénomène de retrait/gonflement des argiles

- 2-2 - ZONA GE REGLEMENTAIRE
 (Cadastré)

Approuvé par arrêté
 du Maire en date du 28 Mars 2017

Révisé
 le 28 Mars 2017
 par le Maire et le
 conseil municipal

Echelle: 1/10 000
 Format A0



Légende :
 Zone fortement exposée (B1)
 Zone faiblement à moyennement exposée (B2)



